

## THÉMATIQUE N°1 : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

### L'OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL EN ACTION

Les membres de l'Observatoire se mobilisent au service de la qualité de vie et des conditions de travail

Le 5 février, lors du premier atelier collectif « Ressources humaines » de l'ARACT, organisé avec la DDETSPP du Jura, l'Observatoire départemental du dialogue social est intervenu pour rappeler l'importance du dialogue social dans l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques et la performance collective.

Autour d'une dizaine de chefs d'entreprise et de responsables

RH, les échanges animés par l'ARACT ont porté sur une question clé: comment mieux comprendre le travail pour en identifier les leviers d'amélioration?

Ces ateliers entre pairs visent à repérer concrètement les facteurs de qualité de vie au travail, d'attractivité et de fidélisation dans chaque organisation.



M BATAILLARD, représentant de l'ODDS, pendant la rencontre

### EN QUELQUES CHIFFRES

- 498 accords conclus à l'échelle nationale mentionnent l'intelligence artificielle (IA) et le management algorithmique ;
- 1 salarié sur 2 perçoit la préparation de leur entreprise comme étant minime ou inexistante.

Sources : Légifrance, Syndex expertise, IRES

### UN CADRE JURIDIQUE EN CONSTRUCTION



- Accord cadre européen sur la transformation numérique, du 22 juin 2020 ;
- Règlement sur l'intelligence artificielle (RIA) du 13 juin 2024, avec une entrée en vigueur progressive à partir de février 2025.

Un projet a également vu le jour, afin de mettre en avant le dialogue social sur l'IA : [DIAL-IA](#).

### ZOOM SUR DIAL-IA

Porté conjointement par l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), avec le soutien d'Ultra Laborans, le projet associe les partenaires sociaux autour d'un manifeste commun: promouvoir un dialogue social proactif sur les enjeux de l'intelligence artificielle.

Les participants engagés dans la demande partagent la conviction que, pour adapter le dialogue social aux spécificités de l'IA, il est nécessaire de dépasser une approche « statique » et de permettre aux acteurs d'intervenir avant, pendant et après l'introduction de ces technologies dans l'entreprise. Cela tout en préservant la possibilité d'un retour en arrière en cas de besoin.

Dial-IA préconise deux axes concrets pour un dialogue social proactif face à l'IA :

- La mise en place d'un registre IA

Outil de suivi des systèmes IA déployés au travail, précisant l'outil utilisé, les données mobilisées et leurs impacts sur les salariés.

- Des outils « prêts à l'emploi »

Pour un dialogue social technologique itératif, optimisant les opportunités de l'IA.

Exemples :

- Kit de survie du dialogue social en entreprise
- Leviers d'action TPE-PME
- Outil LLM dédié au CSE (analyse IA et compétences des élus)



Pour en savoir plus : <https://dial-ia.fr/>

### REGARDS CROISÉS SUR L'IA ET LE DIALOGUE SOCIAL



La multiplication des accords évoquant l'intelligence artificielle (IA) révèle une **grande diversité de démarches**. On y trouve aussi bien des *accords de méthode* que des *plans d'action* intégrant des *chartes IA* ou *chartes informatiques*.

Ces textes abordent l'IA à travers les prismes classiques du droit du travail : **vie privée, droit à la déconnexion, transparence des résultats produits par les systèmes d'IA**, et surtout le rappel essentiel d'une **implication humaine** indispensable dans tous les processus automatisés.

### DE NOUVEAUX ENJEUX ÉMERGENT ÉGALEMENT :



- L'employabilité ;
- La solidarité ;
- L'inclusion des salariés ;
- Une vigilance particulière face au **risque d'infobésité** susceptible de générer stress et surcharge cognitive ;
- Certains accords prévoient également la création de **comités dédiés à l'IA**, chargés d'en assurer le suivi et l'encadrement.

### POURTANT, PLUSIEURS ASPECTS ESSENTIELS DEMEURENT DANS L'OMBRE..

Les partenaires sociaux semblent encore sous-estimer certains dangers liés à l'introduction de l'IA en entreprise :

- la **surveillance électronique accrue**, source potentielle de stress chronique ;
- l'**opacité des algorithmes**, favorisant l'émergence de biais ;
- la **difficulté à appréhender la dimension itérative et adaptative de ces systèmes**.

Ces angles morts s'expliquent souvent par un **manque de connaissance sur l'IA** et ses implications concrètes.

L'absence d'information et de formation conduit trop souvent à sous-estimer l'importance d'un **véritable dialogue social autour de l'IA**, pourtant indispensable pour anticiper ses effets et accompagner les salariés dans cette transition.

### AGENDA

- **Assises de l'Intelligence Artificielle : Perspectives critiques et pratiques créatives** : 5 mars 2026 & 6 mars 2026, Maison de la recherche - Université Paris 8
- **Conférence débat: Les Nouvelles Formes du Travail : Gérer les ressources humaines au XXIème siècle** : 11 mars 2026, IRT Marseille 63, La Canebière - 13001 Marseille
- **Deuxième édition du Hackathon du dialogue social, « L'intelligence artificielle réinvente le dialogue social. A quoi ressembleront les pratiques en 2030 ? »** : 12 Mars 2026, 09:00 - 19:00
- **Salon du CSE** : Un peu partout en France, de février à juin 2026
- **Matinée CSE** : 2 avril 2026, Université d'Orléans